

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف 44

Vérifier au prononcé

Examen Périodique Universel de l'Italie

Déclaration de

**M. Hassane Boukili
Chargé d'Affaires a.i.**

Genève, le 27 Octobre 2014

Monsieur le Président,

Je voudrais remercier Son Excellence Lapo Pistelli, Vice-Ministre des Affaires Etrangères de l'Italie pour la qualité de son exposé.

Nous félicitons l'Italie pour les ressources financières et humaines considérables qu'elle consacre pour la protection et la promotion des droits de l'homme. Ces mesures visent à ancrer des politiques ambitieuses, notamment dans le domaine de lutte contre la traite des êtres humains, la lutte contre la discrimination, les minorités à travers lesquelles le Gouvernement italien met en œuvre sa vision dans le domaine des droits de l'homme.

Le Royaume du Maroc note avec appréciation les efforts de l'Italie pour faciliter l'accès au marché du travail pour les étrangers, résidant légalement dans le territoire, ainsi que l'octroi de cartes sociales pour les familles en situation de précarité socio-économique.

Nous tenons également à souligner les efforts déployés par l'Italie qui s'est activement engagée dans la mise en œuvre de plus de 90% des recommandations (74 sur 78) issues du premier cycle de l'EPU.

Le Maroc félicite l'Italie pour l'adoption de la stratégie en faveur des demandeurs d'asile et des personnes ayant droit à la protection internationale, dont le but est de les autonomiser et de les aider à s'intégrer au niveau local.

De même, nous notons la mise en œuvre depuis 2013 du Plan d'Action national contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui vise à renforcer les politiques nationales contre la discrimination raciale ainsi que la promotion d'une société multiethnique, multiculturelle et ouverte.

Tout en saluant les mesures introduites par l'Italie en matière d'éducation et de formation aux droits de l'homme pour le personnel sécuritaire (carabinieri, policiers, agents pénitentiaires et garde des finances), le Maroc souhaiterait s'enquérir des mesures prises sur les plans local et national pour l'éducation aux droits de l'homme dans les milieu scolaire et universitaire.

Pour conclure, le Maroc voudrait présenter les recommandations suivantes:

- 1- de finaliser la création d'une institution nationale des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris.
- 2- d'opérationnaliser l'autorité nationale pour la protection des détenus.

Je vous remercie Monsieur le Président.